



RECOMMANDATIONS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES HEBERGEURS

Lors de la mise en place d'action/réflexion liée à l'accompagnement des hébergeurs, l'Office de Tourisme doit tenir compte de sa situation locale, notamment liée à

- ses clientèles
- son parc d'hébergement (typologie, nombre, qualité)
- ses partenaires locaux les commercialisant (agences immobilières, ADT/CDT, Tour Operator...)
- aux activités complémentaires nécessaires (remise de clés, ménage, conciergerie, location d'équipements...)

QUELLE PLACE POUR LES OFFICES DE TOURISME ?

Constat

- Le propriétaire est souvent le premier contact qu'a le voyageur sur une destination ou en amont du séjour.
- Les Offices de Tourisme disposent de contenus qualifiés et sont une référence officielle sur les territoires, aussi bien pour les clients que pour les professionnels
- Il y a une vraie demande et une vraie offre en termes d'hébergement chez les particuliers, dont les Offices de Tourisme n'ont pas forcément connaissance.
- Les sites web spécialisés participent à la promotion de la destination
- La visibilité offerte par les sites web dédiés aux propriétaires dépasse très souvent celle offerte par les Offices de Tourisme.
- L'adaptation aux usages des voyageurs est indispensable.
- Les Offices de Tourisme, les agences immobilières, les sites web spécialisés sont différents canaux de distribution.
- Informer sur les différents dispositifs de qualification (classement, labels...)





Rôles et missions des Offices de Tourisme

- ✓ Connaître l'offre du territoire
- ✓ Œuvrer à améliorer la qualité des prestations de la destination
- ✓ Assurer la fiabilité des informations fournies aux vacanciers et aux professionnels
- ✓ Être pédagogue et informer les propriétaires sur la réglementation
- ✓ Promotion/commercialisation des partenaires

Les positionnements possibles pour les Offices de Tourisme

L'Office de Tourisme peut, en fonction, de sa destination (urbaine, littorale etc...) et des types d'offres de celle-ci, des attentes de ses prestataires, du nombre d'offres non diffusées par lui-même, de sa stratégie, du parc d'hébergements présents sur sa destination et ses contraintes :

- ✓ diffuser les offres sur son site web et ses brochures
- ✓ mettre en place une centrale de réservation
- ✓ travailler avec une place de marché
- ✓ travailler en partenariat avec des sites web spécialisés
- ✓ apporter des conseils de positionnement marketing / Être le relais des études des observatoires (voir étude REFLET sur les comportements et profils des visiteurs en annexe)
- ✓ prendre des photos / travailler la rédaction des offres
- ✓ apporter des conseils quant à l'aménagement/la décoration des lieux

Ces solutions peuvent être combinées entre elles. Les autres acteurs locaux œuvrant dans la promotion et distribution de ces offres peuvent être présentes dans l'ensemble de ces hypothèses de travail (ADT/CDT, agences immobilières, association locale de propriétaires, etc...)

Source :

« Hébergements touristiques chez les particuliers :

« Les informations essentielles » -

Décembre 2015 - Offices de tourisme de France

Liste non exhaustive de guides et textes pour bien accompagner les propriétaires dans les aspects réglementaires.

→ Décret n° 2007-1173 du 3 août 2007 relatif aux chambres d'hôtes et modifiant le code du tourisme
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2007/8/3/ECER0759563D/jo/texte>

→ Délibérations sur la taxe de séjour
Voir avec votre intercommunalité

→ « Fiche Juridique N°39 – Chambres d'Hôtes » – Offices de tourisme de France - Octobre 2016 (accessible sur l'intranet d'OTF <http://www.offices-de-tourisme-de-france.org/>)

→ « Guide juridique et fiscal des chambres d'hôtes » - Francis VARENNES – Editions IPSOFACTO (payant) – Mise à jour annuelle
<http://www.editions-ipsufacto.fr/plans/Plan-Guide-Chambres-Hotes.pdf>

→ Les Cogîteurs : Réseau au service des hébergeurs et professionnels du tourisme avec des informations dédiées aux propriétaires d'hébergements touristiques. Système d'adhésion
<http://www.lescogiteurs.fr/>

→ Accueillir Magazine : Magazine bimestriel qui s'adresse aux loueurs de maisons d'hôtes, chambres d'hôtes et meublés de tourisme. Système d'abonnement ou achat à l'unité
<https://www.accueillir-magazine.com/>